

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA GARDE-ADHÉMAR  
Séance du lundi 24 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 novembre 2025

**Etaient présent(e)s** : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - M. FARJON Jean-Marc - M. MACON François - Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique

**Etaient absent(e)s** : Mme COSSIN Sabine - Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIDARES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

**Pouvoirs** : Mme COSSIN Sabine donne pouvoir à M. GAMET Jean-François M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François Mme MOINE-DOUMENG Isabelle donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

**Est désigné comme secrétaire de séance** : Jean-François GAMET

---

**DÉLIBÉRATION N° 2025- 67 : Approuvant l'échange de terrain d'emprise de chemin rural**

Monsieur SIMONIN, adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération portant *modifications des voiries sur la commune de La Garde-Adhémar* en date du 05 mars 2007 avait été prise afin de procéder à l'échange de parcelles entre M. [REDACTED] et la commune de La Garde-Adhémar, dans le but de déplacer un chemin divisant en son cœur, la propriété de M. [REDACTED]

La délibération portant *modifications des voiries sur la commune de La Garde-Adhémar* prise le 05 mars 2007 ne tenant pas compte de la vente de la propriété de M. [REDACTED] au profit de M. [REDACTED] et datant de 1998, il convient d'abroger ladite délibération et en prendre une nouvelle actant le projet d'échange eu égard à la réalité de la situation.

Vu la situation du chemin rural dit de l'Amandine sis sur une parcelle cadastrée section E n°1186, qui permet de relier le chemin de l'Amandine au chemin des Collets, dont Monsieur [REDACTED], propriétaire actuel sollicite l'échange avec la parcelle cadastrée section E n°1188 appartenant à la commune et scindant en deux la propriété de M. [REDACTED]

N° de l'acte : 026-212601389-20251124-2025-67-DE  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Vu l'article L 160-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,

Vu la demande de cession d'une portion de chemin rural adressé par M. [REDACTED] qui a accepté un échange de parcelle avec la commune,

Vu le dossier et le plan d'échange ainsi que l'état des lieux,

Vu l'information au public qui a eu lieu par la mise à disposition dans les conditions prévues par la loi, en mairie du lundi 15 septembre au vendredi 17 octobre sans observations,

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **ABROGE** la délibération portant *modifications des voiries sur la commune de La Garde-Adhémar* du 05/03/2007,
- **VALIDE** et **AUTORISE** l'échange de parcelles
- **DIT QUE** les frais inhérents à cet échange seront à la charge du demandeur (bornage, acte notarié, publicité foncière ...)
- **DECIDE** d'incorporer la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire

**Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

Fait le 24/11/2025

Le Maire,  
François LAPLANCHE-SERVIGNE



Le secrétaire de séance,  
Jean-François GAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.F. GAMET".